

Circuit du Chemin d'Avesnes à Beaufort



Visorando



Trace n° 1547863

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Au départ du charmant village de Beaufort, découvrez la lisière de la Haie d'Avesnes, relique de l'ancienne forêt celte.

| | | | |
|-------------------------|---------|-------------------------|------------------|
| Durée | 2h 15 | Difficulté | Facile |
| Distance | 7,56 km | Retour au départ | Oui |
| Dénivelé positif | 40 m | Activité | Pédestre |
| Dénivelé négatif | 40 m | Commune | Beaufort (59330) |
| Point haut | 209 m | Région | Avesnois |
| Point bas | 166 m | | |



Description

Départ : À Beaufort, Église de l'Assomption, côté mairie.

(D/A) Face à la mairie, prenez à gauche et tout de suite à droite la Ruelle Joyeuse. Vous êtes sur le chemin de Grande Randonnée de Pays Avesnois-Thiérarche - balisé en Jaune et Rouge. À la route (oratoire en pierre bleue), effectuez un crochet gauche/droite et poursuivez le long du Chemin d'Avesnes à travers le bocage et les champs jusqu'en lisière du Bois le Roi.

(1) En lisière, bifurquez à gauche. Vous quittez le GR® de Pays qui se dirige vers Eclaibes.

(2) Au croisement, tournez à gauche sur le Chemin Chevaleret. Point de vue sur Beaufort. Au croisement (cote 193), filer tout droit.

(3) À la route, prenez à droite, puis à gauche la Rue de Damousies. À la Chapelle Sainte-Marie, attenante à une ferme, continuez sur la gauche vers Beaufort, laissez les deux routes suivantes à droite puis poursuivez tout droit sur la Rue de la Fontaine Taviaux.

(4) Entre les habitations, empruntez la ruelle bocagère puis à la route (Rue Georges Clémenceau), prenez à gauche.

(5) Sur la RD55, engagez-vous en face dans la Ruelle de l'Argilière. A la route suivante, continuez sur la ruelle, après un crochet droite/gauche.

(6) Au bout, faites un rapide droite/gauche sur la Rue Pasteur pour emprunter la Ruelle de la Briquette. Virez ensuite à gauche dans la Ruelle du Louchy et retrouvez l'église **(D/A)**.

Points de passages

- D/A Église de Beaufort**
| N 50.214394° / E 3.961723° - alt. 169 m - km 0
- 1 Bois le Roi, à gauche**
| N 50.199091° / E 3.960884° - alt. 198 m - km 1.81
- 2 Chemin Chevaleret**
| N 50.200087° / E 3.978307° - alt. 207 m - km 3.08
- 3 Route, à droite**
| N 50.211403° / E 3.982721° - alt. 185 m - km 4.44
- 4 Ruelle bocagère à droite**
| N 50.21617° / E 3.970851° - alt. 171 m - km 5.76
- 5 RD55, en face**
| N 50.217213° / E 3.965317° - alt. 179 m - km 6.43
- 6 Rue Pasteur, droite-gauche**
| N 50.21468° / E 3.957411° - alt. 168 m - km 7.13
- D/A Église de Beaufort**
N 50.214383° / E 3.961664° - alt. 169 m - km 7.56

Informations pratiques

En période de pluie, le port de chaussures étanches s'avère nécessaire.

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

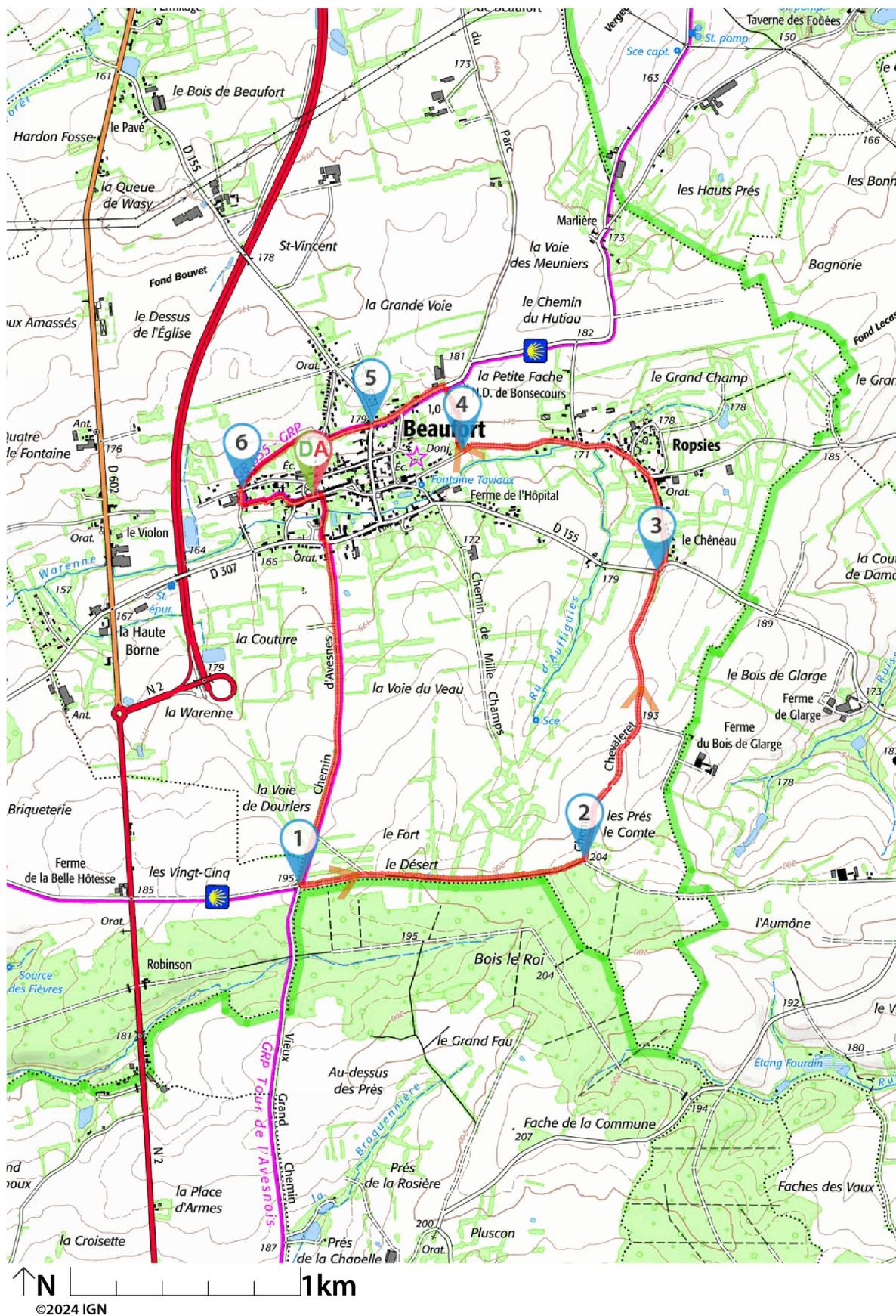
Suivez le balisage Jaune : (croix Jaune = mauvaise direction, flèche à droite = tournez à droite, flèche à gauche = tournez à gauche, trait horizontal = allez tout droit).

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-du-chemin-d-avesnes/>

En savoir plus :

Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.